



Mairie de Jujurieux

12 rue Jules Ferry – 01640 JUJURIEUX
Tel : 04 74 36 82 66 – accueil@jujurieux.fr

PROCES VERBAL Conseil Municipal de Jujurieux Du mardi 30 juin 2026 à 20h

L'an deux mille vingt-six, le trente juin, le Conseil Municipal de la Commune de Jujurieux s'est réuni en session ordinaire au lieu de ses séances, après convocation du Maire, Monsieur Frédéric MONGHAL.

Présents : Frédéric MONGHAL, Jérôme BEGON, Nathalie CURTINE, Michel BLANCHET, Nadège DESCHAMPS, Sébastien BOYER, Joël BROYER, Véronique SZYSZ CHAUVIN, Myriam LAGATI, Carole BLEY-VENRIES, Aleksandar ANDONOV, Raphaël LORIN, Céline HUGUES, Julie CHAUSY, Jessica SOUSSILLE, Charlène LEMARIE, Julien GROSGURIN et Mike BAILLY.

Absent représenté :

- Hugues DEFRANCE (arrivé à 20h30) représenté par Sébastien BOYER

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 18

Votants : 19

Date de la convocation : 26 juin 2026

Monsieur Michel BLANCHET a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

1. OUVERTURE DE SEANCE

Monsieur le Maire ouvre la séance et précise les noms des conseillers municipaux absents ou empêchés.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26/05/2026

- *Le procès-verbal du Conseil Municipal du 26 mai 2026 est approuvé à l'unanimité.*

3. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 05/06/2026

- *Le procès-verbal du Conseil Municipal du 05 juin 2026 est approuvé à l'unanimité.*

4. MISE A JOUR DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire informe que suite à l'installation des commissions municipales lors du Conseil Municipal du 1^{er} avril 2026, il convient de modifier le tableau afin d'ajouter ou supprimer des membres, à savoir :

- Mesdames Jessica SOUSSILLE et Carole BLEY-VENRIES intègrent la commission « communication »
 - Madame Véronique SZYSZ CHAUVIN se retire de la commission « comités de quartier, voirie et projet de développement du village »
- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, modifie la liste des conseillers municipaux au sein de chaque commission telle que présentée en séance.*

5. CONSTRUCTION D'UN LOCAL DE CHASSE A CHENAVEL

Monsieur Julien GROSGURIN, membre du bureau de l'amicale de chasse Chenavel la Route, ne prend part au vote ni est comptabilisé dans le quorum.

Monsieur le Maire informe qu'un permis de construire a été déposé au nom de la Commune le 24 décembre 2025 et a été accordé le 29 avril 2026 concernant la construction d'un local de chasse dans le hameau de Chenavel.

Il précise que le montant des travaux s'élève à 92 897,78 € TTC. Les réseaux d'eau potable et assainissement ont été commandés par la commune en 2025 pour un montant de 9 751,44 € TTC. Le seuil de publicité et mise en concurrence des marchés de travaux est fixé à 100 000 € HT.

Ce local d'une superficie de 75 m² sera destiné aux activités de l'amicale de chasse de Chenavel La Route afin de répondre aux mises aux normes d'hygiène et de sécurité. Afin de limiter les frais de fonctionnement, des panneaux photovoltaïques et une cuve de récupération d'eau pluviale seront prévus.

Une convention de mise à disposition de ce local sera mise en place avec l'amicale de chasse de Chenavel La Route qui s'engagera à verser un don à la commune pour la somme de 30 000 €. Cette convention sera délibérée lors d'un prochain conseil municipal.

Une demande de subvention auprès de la région Auvergne Rhône-Alpes sera sollicitée afin de limiter le reste à charge de la commune.

Monsieur Mike BAILLY souhaite connaître le nombre d'adhérent de cette association.

Madame Charlene LEMARIE demande qui sera le propriétaire de ce bâtiment. Monsieur le Maire précise que la Commune restera propriétaire mais qu'une convention de mise à disposition avec l'amicale de chasse Chenavel La Route sera prévue pour une durée limitée.

Madame Julie CHAUSY demande si plusieurs devis ont été sollicités. Monsieur le Maire répond affirmativement.

Madame Myriam LAGATI demande si ce local pourrait être utilisé par d'autres personnes en dehors de la période de chasse. Monsieur le Maire répond négativement car l'amicale de chasse aura un usage exclusif durant la durée de cette convention.

Madame Nathalie CURTINE précise qu'un réfrigérateur entreposé dans la maison communale et appartenant à l'amicale de chasse est mis à disposition gracieusement aux autres utilisateurs.

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (1 abstention C. LEMARIE), autorise le Maire à signer les devis relatifs à cette opération.*

6. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION AUVERGNE RHONE-ALPES POUR LA CONSTRUCTION D'UN LOCAL DE CHASSE A CHENAVEL

Monsieur Julien GROSGURIN, membre du bureau de l'amicale de chasse Chenavel la Route, ne prend pas part au vote ni est comptabilisé dans le quorum.

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès de la région Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre des aides pour le financement des actions en faveur des locaux de chasse. Le taux de subvention envisagée est de 30 % du montant HT des travaux.

Monsieur Jérôme BEGON s'interroge sur le délai et la faisabilité du projet en cas de refus de subvention. Monsieur le Maire précise que la Région apporte un soutien réel à ce type de projet car en lien avec la santé publique. Il souligne que lors du vote du budget 2026 par l'ancienne équipe municipale, une enveloppe de 60 000 € TTC est prévu pour la réalisation de ces travaux.

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne mandat au Maire pour solliciter les subventions auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du dispositif de « l'amélioration des locaux de chasse ».*

7. CONVENTION D'ORGANISATION ET DE FONCTIONNEMENT DU CENTRE MEDICO-SCOLAIRE (CMS) DE PONCIN

Monsieur le Maire présente la convention d'organisation et de fonctionnement du Centre Médico-Scolaire de Poncin implanté au collège. Sa vocation est de permettre aux enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires publiques communales des secteurs de recrutement du collège de Poncin de vivre au mieux leur scolarité et éventuellement, de repérer et d'accompagner ceux qui présentent un problème de santé, un handicap ou des difficultés d'adaptation scolaire et tout autre action de promotion de la santé en faveur des élèves.

Une contribution annuelle est demandée à la commune afin de couvrir des frais de fonctionnement ordinaires et éventuellement des frais d'investissement (matériels informatiques, mobiliers, ...) et des frais de transports nécessaires pour l'activité.

Le montant de cette contribution est forfaitaire et se calcule sur la base d'un timbre d'affranchissement au 1^{er} janvier de l'année civile en cours que multiplie le nombre d'élèves inscrits dans les écoles maternelles et élémentaires publiques communales au 31 décembre de l'année civile écoulée.

Cette convention est établie pour une durée de 4 ans et est reconduite expressément pour une durée équivalente.

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer ladite convention.*

8. PARTICIPATION FINANCIERE AUX FOURNITURES SCOLAIRES ET FRAIS DE FONCTIONNEMENT ECOLE PRIVEE SAINT JOSEPH DE JUJURIEUX

Madame Nadège DESCHAMPS informe que la Commune verse chaque année à l'école privée Saint Joseph une somme forfaitaire par élève. Cette participation financière concerne uniquement les enfants de 3 ans et plus, scolarisés à l'école privée Saint Joseph et habitants à Jujurieux. Les frais de fonctionnement sont comptabilisés sur l'année scolaire en cours et les frais relatifs aux fournitures scolaires sont pris en compte sur l'année scolaire à venir.

Elle souligne que ce point a été délibéré lors du Conseil Municipal en date du 3 mars 2026 mais qu'une erreur a été soulevée.

Elle précise que la commission devra travailler sur le forfait communal notamment concernant les frais de fournitures scolaires et souligne la baisse des effectifs du groupe scolaire Charles Juliet : 246 élèves en 2020 contre 180 en 2026.

Elle propose de fixer la répartition suivante :

- Frais de fonctionnement - école primaire (année scolaire 2025-2026) : 420 € par enfant
- Frais de fonctionnement - école maternelle (année scolaire 2025-2026) : 1 500 € par enfant
- Fournitures scolaires (année scolaire 2026-2027) : 50 € par enfant

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le montant de la participation communale aux dépenses de fonctionnement et fournitures scolaires de l'école privée Saint Joseph comme présenté ci-dessus.*

9. PARTICIPATION FINANCIERE AUX FOURNITURES SCOLAIRES ET FRAIS DE FONCTIONNEMENT COMMUNE DE BOYEUX SAINT JEROME

Sur le même principe que le point précédent, madame Nadège DESCHAMPS informe que la Commune de Boyeux-Saint-Jérôme verse chaque année à la Commune de Jujurieux une somme forfaitaire par élève. Cette participation financière concerne les enfants scolarisés à l'école publique Charles Juliet de Jujurieux et habitants Boyeux-Saint-Jérôme. Les frais de fonctionnement sont comptabilisés sur l'année scolaire en cours et les frais relatifs aux fournitures scolaires sont pris en compte sur l'année scolaire à venir.

Elle souligne que ce point a été délibéré lors du Conseil Municipal en date du 3 mars 2026 mais qu'une erreur a été soulevée.

Monsieur Mike BAILLY demande si les dictionnaires sont toujours offerts aux élèves. Madame Nadège DESCHAMPS répond que des calculatrices ont été offertes cette année aux CM2.

Elle précise que la répartition est identique à la contribution versée à l'école privée Saint Joseph, à savoir :

- Frais de fonctionnement - école primaire (année scolaire 2025-2026) : 420 € par enfant
- Frais de fonctionnement - école maternelle (année scolaire 2025-2026) : 1 500 € par enfant
- Fournitures scolaires (année scolaire 2026-2027) : 50 € par enfant

Arrivée de monsieur Hugues DEFRANCE à 20h30.

10. INFORMATIONS DIVERSES

- Monsieur Jérôme BEGON informe que la borne IRVE (Infrastructure de Recharge pour Véhicules Électriques) installée sur le parking à l'arrière de l'hôtel de Ville devrait être prochainement opérationnelle.
- Suite au mail reçu par la Préfecture, madame Nathalie CURTINE (adjointe) ne peut pas être désignée suppléante de la commission de contrôle des listes électorales. Ce suppléant n'est pas obligatoire mais conseillé. Monsieur Raphaël LORIN est désigné suppléant de madame Julie CHAUSY (titulaire).
- Litiges en cours :
 - La commune a l'obligation de payer les frais d'expertise concernant le contentieux avec Madame Trolliet relatif à la faille présente vers son habitation située à Chaux. Ces frais s'élèvent à 1 964,84 €. Des frais d'avocats en 2022 et en 2024 ont déjà été payés. La commission devra travailler sur ce sujet afin de trouver une solution pérenne.
 - Suite aux travaux réalisés en 2019 pour l'installation d'une cuve de défense incendie de 120 m3 sur le hameau de Bévier, cette dernière fuite toujours et ce malgré les derniers travaux effectués. Il est précisé que le fournisseur de la cuve a fait faillite et que l'état de la route en cas d'enlèvement de cette cuve risque d'être fortement dégradée. La commission devra travailler sur ce sujet afin de trouver une solution pérenne.
- Un courrier auprès des habitants sera à diffuser prochainement par les élus concernant l'émission des factures semestrielles d'eau.
- Le dernier comité de quartiers est prévu le 1^{er} juillet à 18h30 sur la place de l'Hôtel de Ville. Les élus se réjouissent de ces échanges et de la mobilisation des habitants. Une compilation des sujets abordés lors de ces comités de quartiers sera proposée aux élus.
- Le 1^{er} COTECH concernant le schéma directeur fonctionnel et de valorisation du site historique des soieries Bonnet se déroulera le 03 juillet prochain.

- La prochaine réunion avec la sous-préfecture concernant la SCI Blanc Faure se déroulera le 09 juillet prochain. Les agents techniques doivent finaliser la sécurisation du bâtiment en fermant les accès et en supprimant l'escalier extérieur. Ils vont également défricher les abords de ce site.
- Madame Nadège DESCHAMPS diffusera aux élus le calendrier des tournées relatif aux panneaux d'affichage aux entrées du village. Le calendrier des manifestations est disponible auprès de l'accueil de la mairie afin d'avoir les données à jour.
- 2 agentes administratives sont actuellement en arrêt. L'accueil de la mairie sera fermé les 3 prochains jeudis.
- Madame Charlène LEMARIE est en charge de la mise à jour du site internet de la Commune.
- Monsieur le Maire précise qu'il reçoit des formulaires de parrainages pour les élections présidentielles. Afin de respecter son engagement électoral, il confirme qu'il ne signera pas de parrainages.
- 2 mariages se dérouleront en mairie ce samedi 4 juillet. Monsieur le Maire invite les conseillers à célébrer les mariages en sa présence.
- Monsieur le Maire rappelle le contexte concernant le projet de déviation des poids lourds sur la RD12 suite aux travaux effectués en 2025 par la commune de Saint Jean Le Vieux sans concertation préalable des différents acteurs concernés. Il souligne le mécontentement de la Préfecture, du Département et des communes impactées. Cela va nécessiter des déclassements de voiries, des modifications de signalisations routières et des travaux de voiries avec des coûts importants à supporter. Il précise que le hameau la Route est actuellement soumis à un arrêté empêchant la circulation des poids lourds. Une prochaine réunion devrait se dérouler en septembre.

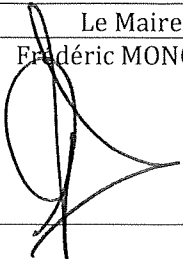
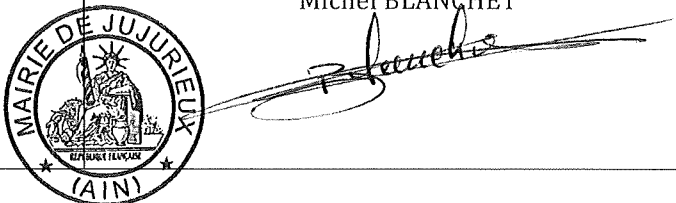
11. QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur Michel BLANCHET :
 - Demande si une réponse a été apportée à Mme BARBE de Vieillard concernant les abeilles présentes autour du lavoir. Cette demande est en cours.
 - Informe qu'il sera absent pour la réunion du 2 juillet à 9h avec le cabinet MERLIN. Monsieur Julien GROSGURIN le remplacera.
 - Demande qui répond aux enquêtes de l'ARS concernant le suivi de l'eau potable. Durant cette phase transitoire de transfert de compétences, le suivi est assuré par la mairie en lien avec le service technique.
 - Demande si des élus peuvent assister à la cérémonie prévue à l'Abergement de Varey. Madame Nadège DESCHAMPS et monsieur Aleksandar ANDONOV seront présents.
 - Souligne les difficultés rencontrées pour récupérer les clefs du portail donnant sur le parc du château lors de l'intervention de l'hélicoptère.
 - Précise qu'il est urgent de commander de nouvelles électrodes pour le défibrillateur.
 - Demande quels sont les élus qui seront présents à l'invitation reçue concernant les grands électeurs. Il est précisé que cette invitation ne concerne pas tous les élus.
- Monsieur Joël BROYER informe qu'une nouvelle édition de « la nuit du vivant » se déroulera en septembre prochain. Il précise qu'il s'agit d'ateliers en nocturne, ouverts au public mais limités en nombres de personnes (3 ateliers de 15 personnes), afin de découvrir les constellations, les papillons de nuit ou les chauves-souris. Ces ateliers sont gérés par des spécialistes qui viennent bénévolement.
- Monsieur Hugues DEFRANCE souhaiterait que les arrêtés préfectoraux relatifs à la ressource en eau soient diffusés plus largement et que les devoirs des citoyens soient rappelés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal est levée à 21h56.

Les dates prévisionnelles des prochains Conseils Municipaux sont fixées selon le calendrier suivant :

- *Pas de conseils municipaux en juillet ni en aout*
- *Mardi 15 septembre 2026 à 20h*
- *Mardi 13 octobre 2026 à 20h*
- *Mardi 17 novembre 2026 à 20h*
- *Mardi 15 décembre 2026 à 20h*

SIGNATURES	
Le Maire Frédéric MONGHAL	Le Secrétaire de Séance Michel BLANCHET
	

Affiché en mairie et sur le site internet le 21 septembre 2026